

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
BOUXIERES-AUX-CHENES

Date : 5 février 2019

(Ce CR tient lieu de PV, les délibérations sont consultables en mairie)

Étaient présents

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| - CLAUDE Claudyne | - HENNICK Nicole |
| - ABA PEREA Carole | - MONTFERRAN Christophe |
| - BERTIN Christiane | - TISSERAND Virginie |
| - REMY Chantal | - TISSERAND André |
| - BONCOURT Julien | - CHARDIN Nathalie |

- **Absents excusés** : MARQUETTE Betty – FAUCHEUR Dominique – DONO Daniel
- **Absents non excusés** : CHARRON-DOLMAIRE Gilbert - GERARD Sylvain
- Le pouvoir de MARQUETTE Betty a été donné à TISSERAND André, celui de FAUCHEUR Dominique a été donné à HENNICK Nicole, celui de DONO Daniel a été donné à ABA PEREA Carole

Ordre du jour

1. Vente du camion
2. Convention avec Cosoluce (2 délibérations)
3. Dépôt des permis de construire pour les appartements
4. Adhésion à la SPL
5. Changement indiciaire des élus
~~Augmentation du temps de travail~~
6. Création de poste 35h

Mme le Maire ouvre la séance à 20 h.

Mme le Maire demande une secrétaire de séance, Chantal REMY se propose.

Augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif

Cette délibération doit être reportée car il est nécessaire d'avoir dans un 1^{er} temps un avis du Comité Technique du centre de gestion afin de pouvoir modifier un contrat de travail. La commission a lieu le 18 mars 2019 donc cette délibération sera prise au prochain conseil municipal.

1. Vente du camion

Madame le Maire informe à nouveau le Conseil Municipal que la commune met en vente le camion IVECO. Celui-ci commence à générer des frais importants et risque de ne plus passer les prochains contrôles techniques. Nous avons 6 mois après le contrôle technique de juillet 2018 pour le vendre. Nous avons trouvé preneur pour la somme de 5 000.00€. Un nouveau camion financé par crédit-bail sera livré sous peu.

12 voix pour, 1 voix contre

2. Convention informatique cosoluce et adhésion à SPL XDémat

Madame le Maire rappelle que la décision a été prise de changer de logiciel de gestion communale après avoir rencontré de très nombreux problèmes avec le logiciel actuel (JVS). Il est donc proposé au Conseil Municipal de changer de prestataire pour Cosoluce partenaire de l'association des maires. Il convient donc de signer une convention informatique pour une durée de 3 ans afin de pouvoir bénéficier des services de maintenance, de formation, des mises à jour, des dépannages et autres interventions.

Adopté à l'unanimité

Convention de dématérialisation

En complément de la délibération précédente nous devons délibérer sur l'adhésion au service de dématérialisation. Pour cela nous devons devenir actionnaire de la Société Publique Locale Xdémat en achetant une action d'une valeur de 15.50€. Nous devenons donc actionnaire de cette société, et de ce fait nous devons désigner un membre du Conseil

Municipal qui siégera à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée spéciale. Mme TISSERAND Virginie a été désignée comme représentante de la commune, ce qu'elle a accepté.

Adopté à l'unanimité

3. Dépôt des permis de construire pour les 2 appartements

Madame le Maire rappelle qu'il avait été évoqué lors de Conseils municipaux précédents, la réhabilitation d'un appartement au-dessus de la mairie et la création d'un autre au-dessus de la bibliothèque. Le Conseil Municipal a voté en date du 3 avril 2018 le dépôt de dossier de subvention au titre de la DETR pour ces travaux et pour une consultation d'emprunts. Il est dorénavant nécessaire d'autoriser Madame le maire à déposer les 2 permis de construire et tous documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux, étant précisé que la subvention DETR a été accordée.

11 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

4. Adhésion à la SPL Gestion Locale

Madame le Maire rappelle que le centre de gestion de Meurthe et Moselle a externalisé ses prestations facultatives à une société publique locale nommée Gestion Locale. Ces compétences dont nous bénéficions actuellement sont primordiales pour l'équilibre de notre collectivité, elles concernent l'emploi territorial et l'assistance RH, le conseil en organisation, la prévention et la santé au travail, les assurances et l'économie de la donnée. Pour se faire, nous devons devenir actionnaire de cette société. Afin que cette opération soit neutre financièrement le centre de gestion a décidé de ne conserver que la part fixe de cotisations de 0,8% au lieu des 1.2% précédent ; et d'attribuer les 0,4% à la SPL Gestion Locale que l'on payera sous forme d'actions.

Adopté à l'unanimité

5. Changement indiciaire des élus

Madame le Maire explique que l'indice terminal de la fonction publique qui est l'indice de référence des indemnités de fonction des élus a évolué au 1^{er} janvier 2019. L'indice de référence est désormais IB 1027. La délibération qui fixait les indemnités du maire et des adjoints le 2 avril 2014 faisait référence à l'indice précédent nous sommes donc dans l'obligation de prendre une nouvelle délibération.

Adopté à l'unanimité

6. Création d'un poste à 35h

Suite au départ de la secrétaire de mairie précédente la charge de travail est conséquente pour le personnel administratif restant. Madame le maire propose donc d'anticiper une future embauche et d'ouvrir un poste à 35h. Il est envisagé actuellement de s'engager sur un contrat en alternance avec un étudiant en BTS ou en DUT.

Adopté à l'unanimité

Levée du conseil à 20h25

La Secrétaire de Séance
REMY Chantal

Le Maire
CLAUDE Claudyne